

**MONTMARIAULT** ■ La décision a été communiquée au conseil municipal

# Nouveaux horaires à la Poste

19/06/2021

Les nouveaux horaires du bureau de Poste entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre pour faire face « à un manque de fréquentation et dans un souci de rentabilité ».

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, Didier Lindron a évoqué sa rencontre avec les dirigeants de la Poste. « Par manque de fréquentation et dans un souci de rentabilité, des aménagements d'horaires seront possibles à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 ». À savoir : lundi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 h 30, mardi, de 9 heures à 12 heures, mercredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 h 30, jeudi, de 9 heures à 12 heures, et vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 h 30.

**Éclairage public.** Le conseil municipal a confié au Syndicat départemental d'énergie de l'Allier (SDE 03) la dépose de 81 candélabres vétustes à remplacer par la fourniture et la pose de 81 candélabres en acier galva cylindro-coniques, la dépose de 164 lanternes vétustes à remplacer par des lanternes led et le renouvellement



de six commandes d'éclairage public. L'estimation des dépenses par le SDE 03 s'élevant à 179.940 €, il prendra en charge la réalisation de ces travaux à hauteur de 124.665 €. La participation communale s'élèvera donc à 55.275 €, à étaler en section de fonctionnement lors des cinq prochaines cotisations annuelles au syndicat.

**Rachat de parcelles.** L'établissement public foncier Smaf a acquis pour le compte de la commune deux parcelles dans le cadre du projet d'aménagement des abords du cimetière (parking). Le projet

étant en cours de réalisation, il a été proposé au conseil de racheter ces biens. La commune aura à régler à APF Auvergne 7.501 € au titre des participations (2020 inclus). Le restant dû s'élève à la somme de 15.748 € TTC. Le conseil a accepté le rachat par acte administratif et le remboursement par échéance annuelle sur huit ans.

**Travaux à l'ex-trésorerie.** Concernant les travaux au premier étage de l'ex-trésorerie, le conseil a accepté l'offre de la caisse régionale du Crédit agricole mutuel du Centre France pour un emprunt d'un

montant de 44.000 € sur 96 mois, au taux d'intérêt annuel fixe de 0,19 %.

➔ **Motion reconnaissance calamité sécheresse.** Le ministre de l'agriculture a décidé par arrêté du 3 mars 2021 la reconnaissance en calamité agricole d'une partie du département de l'Allier pour les pertes de la récolte 2020 en fourrages. Le conseil a demandé, à travers le vote d'une motion, « la reconnaissance de calamité agricole pour l'ensemble des communes du département qui ne le sont pas ».

## INFO PLIS

**Cimetière.** Les cavurnes ont été installées au cimetière. Une procédure de constat d'abandon de concessions a été lancée et 122 tombes sont concernées.

**Conseil municipal jeunes.** Les élections pour le conseil municipal jeunes devraient se dérouler avant les vacances de la Toussaint.

**Campagne de vaccinations.** Quelque 250 personnes ont participé à la campagne de vaccinations, au gymnase, le 25 mai.

**Borne d'incendie.** La borne d'incendie au carrefour de la rue Pierre-Arveuf a été posée.